

(<https://gouv.nc/coronavirus>)



L'essentiel de l'actualité

(</info-coronavirus-covid-19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>)



Arrivées

(</info-coronavirus-covid-19/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie>)



Départs

(</info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>)



Quatorzaine et régimes spéciaux

(</info-coronavirus-covid-19/infos-economie>)



Économie

(</info-coronavirus-covid-19/infos-fret>)



Fret

(</info-coronavirus-covid-19/production-de-masques-barriere>)

Masques

(</info-coronavirus-covid-19/infos-prevention-et-depistage>)



Prévention, dépistage

(</info-coronavirus-covid-19/espace-presse-coronavirus-covid-19>)



Espace presse

(</info-coronavirus-covid-19/infos-affiches-et-depliants>)



Vidéos Dépliants Affiches



Main facts

49 6E 66 6F 63 6F 72 6F 6E 61 76 69 72 75 73 43 6F 76 69 64 2D 31 39

Mise à jour : Samedi, 22 août, 2020 - 19:02

Point sanitaire

Samedi 22 août : aucun test de dépistage n'a été effectué aujourd'hui.

Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.

23

cas confirmés

(dont 22 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital)

0

patient en réanimation

11 998

tests réalisés
depuis le 18 mars

259

personnes en quatorzaine dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

Les vols réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont suspendus au moins jusqu'au 24 octobre. Seules sont programmées des liaisons avec **la Métropole** (et Sydney, principalement pour des évacuations sanitaires).

Toute personne désirant **venir en Nouvelle-Calédonie** (ressortissant français ou étranger qui réside en Nouvelle-Calédonie uniquement) **ou en partir**, doit contacter son **point de vente habituel ou les compagnies aériennes Air France ou Aircalin** pour acquérir un titre de transport et/ou confirmer sa réservation.

Une **quatorzaine obligatoire** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement est toujours en vigueur pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie, par avion ou navire de plaisance, excepté pour les passagers en provenance de Wallis-et-Futuna.

Les professionnels indispensables à la reprise de la vie économique ou qui ont des spécificités professionnelles non présentes sur le territoire peuvent bénéficier d'un **protocole spécifique** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) pour se rendre en Nouvelle-Calédonie pour un court séjour (30 jours maximum).

Pour tout savoir sur **les arrivées en Nouvelle-Calédonie**, **CLIQUER ICI**. (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>)

Pour tout savoir sur **les départs de Nouvelle-Calédonie**, **CLIQUER ICI**. (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie>)

Questions relatives aux arrivées et aux départs :

Par mail (adresse temporaire) : arriveedepartnc@gouv.nc (<mailto:arriveedepartnc@gouv.nc>)

Questions relatives aux courts séjours des professionnels : pcofret@gouv.nc (<mailto:pcofret@gouv.nc>)

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc (<http://www.juridoc.gouv.nc/>), la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées**, puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.

